

Nom	IV.échelles	PJ
------------	--------------------	-----------

Inscrite dans le cartouche, une échelle indique le rapport entre les dimensions (linéaires) de l'objet dessiné et celles de l'objet réel, trois cas étant possibles :

échelle en vraie grandeur (1:1 ou "échelle 1") : l'objet est dessiné suivant ses vraies dimensions, sans réduction ni agrandissement ;

échelles d'agrandissement (rapport supérieur à 1:1) : le dessin de l'objet est plus grand que l'objet réel. Utilisations : électronique, micromécanique, nanotechnologie, etc ;

échelles de réduction (rapport inférieur à 1:1) : le dessin de l'objet est plus petit que l'objet réel. Utilisations : génie civil, bâtiment, ameublement, etc.

Catégorie	Echelles recommandées (NF EN ISO 5455) Tableau 2
Echelles d'agrandissement	50:1 - 20:1 - 10:1 - 5:1 - 2:1
Vraie grandeur	1:1
Echelles de réduction	1:2 - 1:5 - 1:10 - 1:20 - 1:50 - 1:100 - 1:200 - 1:500 - 1:1000 1:2000 - 1:5000 - 1:10000
<p>Remarques : Aux échelles recommandées correspond des équipements adaptés (règles...). Le choix d'une échelle influence le choix du format du dessin. Pour un dessin à grande échelle d'un petit objet, il est conseillé d'ajouter une vue en vraie grandeur de cet objet.</p>	